

CONFINTEA



EDUCATION DES ADULTES
LA DECLARATION D'HAMBOURG
L'AGENDA POUR L'AVENIR

5e Conférence Internationale
sur l'Education des Adultes
14 - 18 juillet 1997



LA DECLARATION DE HAMBOURG SUR L'EDUCATION DES ADULTES

1. **N**ous, participants à la cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes, réunis dans la Ville libre et hanséatique de Hambourg, réaffirmons que seuls un développement axé sur l'être humain et une société à caractère participatif fondée sur le plein respect des droits de l'homme permettront un développement durable et équitable. Sans une participation véritable et éclairée des hommes et des femmes de tous horizons, l'humanité ne saurait survivre ni relever les défis de l'avenir.
2. **L**'éducation des adultes devient donc plus qu'un droit; elle est une clé pour le XXI^e siècle. Elle est à la fois la conséquence d'une citoyenneté active et la condition d'une pleine et entière participation à la vie de la société. Il s'agit d'un concept propre à contribuer puissamment à l'instauration d'un développement écologiquement durable, à la promotion de la démocratie, de la justice, de l'équité entre les sexes et du développement scientifique, social et économique, ainsi qu'à l'édification d'un monde qui, à la violence, préférera le dialogue et une culture de la paix fondée sur la justice. L'éducation des adultes peut forger l'identité et donner sens à la vie. La notion d'éducation tout au long de la vie suppose que l'on repense le contenu de l'éducation de manière à prendre en compte des facteurs tels que l'âge, l'égalité des sexes, les handicaps, la langue, la culture et les disparités économiques.
3. **L**'éducation des adultes désigne l'ensemble des processus d'apprentissage, formels ou autres, grâce auxquels les individus considérés comme adultes dans la société à laquelle ils appartiennent développent leurs aptitudes, enrichissent leurs connaissances et améliorent leurs qualifications techniques ou professionnelles ou les réorientent en fonction de leurs propres besoins et de ceux de la société. Elle englobe à la fois l'éducation formelle et l'éducation permanente, l'éducation non formelle et toute la gamme des possibilités d'apprentissage informel et occasionnel existant dans une société éducative multiculturelle où les démarches fondées sur la théorie et sur la pratique ont leur place.

4. **B**ien que leur contenu varie en fonction du contexte économique, social, environnemental et culturel et des besoins des membres de la société dans laquelle elles sont dispensées, l'éducation des adultes et celle des enfants et des adolescents sont l'une et l'autre des éléments indispensables d'une conception nouvelle de l'éducation selon laquelle celle-ci est censée s'étendre véritablement à la vie entière. La perspective qui est celle de l'éducation tout au long de la vie requiert pareille complémentarité et pareille continuité. La contribution potentielle de l'éducation des adultes et de l'éducation permanente à l'émergence de citoyens informés et tolérants, au développement économique et social, aux progrès de l'alphabétisation, à l'atténuation de la pauvreté et à la préservation de l'environnement est énorme; il faut donc l'exploiter.
5. **L**'éducation des jeunes et des adultes, considérée comme un processus qui dure toute la vie, a pour objectifs de développer l'autonomie et le sens des responsabilités des individus et des communautés, de les mettre mieux en mesure de faire face aux transformations qui affectent l'économie, la culture et la société dans son ensemble, et de promouvoir la coexistence, la tolérance ainsi qu'une participation éclairée et créative des citoyens à la vie de la collectivité, bref, de permettre aux individus et aux communautés de prendre leur sort et celui de la société en main pour pouvoir relever les défis de l'avenir. Il est indispensable que les démarches adoptées en matière d'éducation des adultes soient fondées sur l'héritage, la culture, les valeurs et le vécu antérieur des intéressés et qu'elles soient conduites de manière à faciliter et à stimuler la participation active et l'expression des citoyens.
6. **L**a Conférence prend acte de la diversité des systèmes politiques, économiques et sociaux ainsi que des structures administratives des Etats membres. Compte tenu de cette diversité et pour assurer le plein respect des droits de la personne humaine et des libertés fondamentales, la Conférence reconnaît que la situation particulière des Etats membres déterminera les mesures que leurs gouvernements respectifs peuvent être amenés à prendre pour promouvoir l'esprit qui caractérise nos objectifs.

7. **L**es représentants des gouvernements et organisations participant à la cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes ont décidé ensemble d'explorer le potentiel et l'avenir de l'éducation et de la formation des adultes, envisagées dans la dynamique plus générale de l'éducation tout au long de la vie.
8. **Au** cours de la présente décennie, l'éducation des adultes a beaucoup évolué et sa portée comme le nombre de ceux qu'elle concerne ont considérablement augmenté. Dans les sociétés fondées sur le savoir qui apparaissent aujourd'hui dans le monde entier, l'éducation des adultes et l'éducation permanente sont devenues des impératifs, dans la vie courante comme dans la vie professionnelle. Les exigences nouvelles de la société et du monde du travail suscitent des attentes qui obligent chaque individu, homme ou femme, à renouveler sans cesse ses connaissances et compétences tout au long de sa vie. Au coeur de cette transformation, il y a une évolution du rôle de l'Etat et l'émergence de partenariats plus larges en faveur de l'éducation des adultes au sein de la société civile. L'Etat demeure le rouage essentiel s'agissant de garantir le droit à l'éducation pour tous, notamment pour les groupes sociaux les plus vulnérables, par exemple les minorités et les peuples autochtones, et de définir les grandes lignes de la politique éducative. Mais au sein du nouveau partenariat qui s'établit entre le secteur public, le secteur privé et le secteur associatif, son rôle est en train de changer. Il est non seulement pourvoyeur de services d'éducation des adultes, mais aussi conseiller, bailleur de fonds et instance de contrôle et d'évaluation. Les gouvernements et les partenaires sociaux doivent prendre les mesures nécessaires pour permettre aux individus d'exprimer leurs besoins et leurs aspirations en matière de formation et d'avoir accès à l'éducation tout au long de leur vie. Au sein des gouvernements, l'éducation des adultes n'est pas l'affaire des seuls ministères de l'éducation; tous les ministères oeuvrent à sa promotion, et la coopération interministérielle est indispensable. De leur côté, les employeurs, les syndicats, les organisations non gouvernementales et communautaires ainsi que les groupements d'autochtones et de femmes y participent et il leur incombe d'inter-agir et de créer des possibilités d'éducation et de formation permanentes susceptibles d'être reconnues et validées.
9. **L**éducation de base pour tous, c'est la possibilité pour les individus, quel que soit leur âge, de réaliser leur potentiel, individuellement et collectivement. Ce n'est pas seulement un droit, c'est aussi un devoir et une responsabilité à l'égard à la fois des autres et de la société tout

entière. Il est essentiel que la reconnaissance du droit à l'éducation tout au long de la vie se traduise par la mise en place des conditions d'exercice de ce droit. Les gouvernements, les organisations ou les institutions ne peuvent seuls relever les défis du XXI^e siècle; il faut que s'y ajoutent l'énergie, l'imagination et le génie des individus ainsi que leur pleine, libre et énergique participation dans tous les domaines de la vie. L'éducation des jeunes et des adultes est l'un des principaux moyens d'accroître sensiblement la créativité et la productivité prises au sens le plus large - créativité et productivité sans lesquelles on ne saurait faire face aux problèmes complexes et solidaires d'un monde en proie à des mutations de plus en plus rapides et que caractérisent une complexité et des risques grandissants.

10. **L**a nouvelle conception de l'éducation des jeunes et des adultes remet en cause les pratiques actuelles, dans la mesure où elle appelle une véritable organisation en réseaux au sein des systèmes formels et non formels et où elle exige de l'innovation et davantage de créativité et de flexibilité. Il faudrait relever ces défis en abordant l'éducation des adultes selon de nouvelles approches dans la perspective de l'éducation tout au long de la vie. Il incombe aux pouvoirs publics, aux partenaires sociaux et aux prestataires de promouvoir l'apprentissage par le canal des grands médias ainsi que de la publicité locale et d'offrir une orientation impartiale. L'objectif ultime doit être la création d'une société éducative attachée à la justice sociale et au bien-être général.
11. **L'alphabétisation des adultes.** L'alphabétisation, conçue dans une acception large comme l'acquisition des connaissances et compétences de base dont chacun a besoin dans un monde en rapide évolution, est un droit fondamental de la personne humaine. Dans toute société, elle est nécessaire en soi et elle constitue l'un des fondements des autres compétences de la vie courante. Des millions d'êtres humains, dont une majorité de femmes, n'ont pas la possibilité d'apprendre ou ne possèdent pas les compétences nécessaires pour faire valoir ce droit. Il s'agit de les mettre en état d'y parvenir. Cela suppose souvent que l'on prépare le terrain à l'apprentissage par un travail de sensibilisation et d'autonomisation. L'alphabétisation a aussi pour effet de stimuler la participation aux activités sociales, culturelles, politiques et économiques et de favoriser l'éducation tout au long de la vie. C'est pourquoi nous nous engageons à faire en sorte que tous aient la possibilité d'acquérir une éducation de base et d'entretenir cet acquis, et à créer dans tous les Etats membres un environnement de l'écrit à l'appui de l'oralité. Offrir la possibilité d'apprendre à tous, y compris aux laissés-pour-compte et aux

exclus, voilà le souci le plus pressant. La Conférence accueille avec satisfaction l'idée de lancer en 1998 une décennie de l'alphabétisation en l'honneur de Paulo Freire.

12. **Il** est plus que jamais nécessaire de reconnaître *le droit à l'éducation et le droit d'apprendre* tout au long de la vie, c'est-à-dire le droit de lire et d'écrire, le droit d'émettre des critiques et d'analyser, le droit d'accéder aux ressources et de développer et mettre en pratique les aptitudes et compétences individuelles et collectives.
13. **L'intégration et l'autonomisation des femmes.** Les femmes ont le droit à l'égalité des chances; de son côté, la société a besoin qu'elles jouent pleinement leur rôle dans tous les domaines, que ce soit au travail ou dans la vie en général. Les politiques d'éducation des jeunes et des adultes doivent être sensibles aux cultures locales et conférer la priorité à l'élargissement des possibilités d'éducation à toutes les femmes, tout en respectant leur différence et en éliminant les préjugés et les stéréotypes qui réduisent à la fois leurs chances d'accès à l'éducation des jeunes et des adultes et les bienfaits qu'elles en retirent. Toute tentative visant à restreindre leur droit à l'alphabétisation, à l'éducation et à la formation doit être considérée comme inacceptable. Il importe que des mesures soient prises pour y parer.
14. **La culture de la paix et l'éducation à la citoyenneté et à la démocratie.** L'une des toutes premières tâches de notre temps consiste à éliminer la culture de la violence et à édifier une culture de la paix fondée sur la justice et la tolérance, où la violence cède la place au dialogue, à la reconnaissance mutuelle et à la négociation, que ce soit au niveau de la famille ou de la collectivité, au sein des nations ou entre pays.
15. **Diversité et égalité.** L'éducation des adultes doit refléter la richesse que représente la diversité des cultures et respecter les savoirs et systèmes d'apprentissage traditionnels et des peuples autochtones; le droit d'apprendre dans sa langue maternelle doit être respecté et mis en oeuvre. L'éducation des adultes est mise rudement au défi de contribuer à la préservation de la sagesse orale des groupes minoritaires, des autochtones et des nomades, et de réunir du matériel documentaire la concernant. De son côté, l'éducation interculturelle devrait encourager la connaissance mutuelle des différentes cultures afin de promouvoir la paix, les droits de la personne humaine et les libertés fondamentales, la démocratie, la justice, la liberté, la coexistence et la diversité.

16. **La santé.** La santé est un droit fondamental de l'être humain. Investir dans l'éducation, c'est investir dans la santé. L'éducation tout au long de la vie peut jouer un rôle considérable dans la promotion de la santé et la prévention des maladies. L'éducation des adultes offre d'importantes possibilités de donner équitablement et durablement accès à des connaissances utiles en la matière.
17. **La viabilité écologique.** L'éducation pour la viabilité écologique doit être un processus éducatif permanent ouvert au fait que les problèmes écologiques ont un contexte socio-économique, politique et culturel. Il ne saurait y avoir d'avenir viable si l'on ne prend pas en considération la relation existant entre les problèmes écologiques et les modèles actuels de développement. L'éducation environnementale des adultes peut contribuer considérablement à sensibiliser la collectivité et les décideurs et à les mobiliser dans le sens d'une action soutenue en faveur de l'environnement.
18. **Éducation et culture autochtones.** Les peuples autochtones et les peuples nomades ont le droit d'accéder à tous les niveaux et à toutes les formes d'éducation assurés par l'État. Le droit de jouir de leur propre culture ou d'utiliser leur propre langue ne saurait leur être refusé. L'éducation qui leur est offerte doit être linguistiquement et culturellement adaptée à leurs besoins et de nature à faciliter la poursuite de leurs études et de leur formation.
19. **La transformation de l'économie.** La mondialisation, les changements dans les modes de production, la montée du chômage et la difficulté qu'il y a à garantir la sécurité des moyens de subsistance appellent des politiques de l'emploi plus actives et un plus gros investissement dans le développement des compétences dont les hommes et les femmes ont besoin pour s'insérer sur le marché du travail et pratiquer une activité rémunératrice.
20. **L'accès à l'information.** Le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication est porteur de risques nouveaux d'exclusion sociale et professionnelle pour les groupes d'individus et même les entreprises qui ne sont pas en mesure de s'adapter à ce contexte. L'un des rôles de l'éducation des adultes devrait donc à l'avenir consister à limiter ces risques d'exclusion, de manière à ce que la société de l'information ne perde pas de vue l'être humain.
21. **Le vieillissement de la population.** Il y a aujourd'hui dans le monde

proportionnellement plus de personnes âgées que jamais auparavant et la part de la population que celles-ci représentent continue d'augmenter. Ces adultes âgés ont une précieuse contribution à apporter au développement de la société. Il importe donc qu'ils aient la possibilité d'apprendre dans des conditions d'égalité et par des moyens appropriés. Leurs compétences et leurs capacités doivent être reconnues, appréciées et utilisées.

22. **I**l convient, conformément à la Déclaration de Salamanque, de promouvoir l'intégration des personnes handicapées et de leur faciliter l'accès à l'éducation. Les handicapés ont droit à des possibilités d'apprentissage qui tiennent équitablement compte de leurs besoins et de leurs aspirations et qui y répondent en faisant appel à des technologies éducatives adaptées aux besoins spéciaux qui sont les leurs.
23. **N**ous devons agir de toute urgence pour accroître les investissements nationaux et internationaux consacrés à l'éducation des jeunes et des adultes ainsi que les ressources engagées en sa faveur par le secteur privé et associatif, et pour les garantir. L'Agenda pour l'avenir que nous venons d'adopter est conçu à cette fin.
24. **N**ous invitons l'UNESCO, en sa qualité de chef de file des institutions des Nations Unies dans le domaine de l'éducation, à conduire les efforts visant à promouvoir l'éducation des adultes en tant que partie intégrante du système éducatif et à mobiliser le soutien de tous les partenaires, notamment au sein du système des Nations Unies, afin de donner la priorité à la mise en oeuvre de l'Agenda pour l'avenir et à la mise en place des services nécessaires pour renforcer la coordination et la coopération internationales.
25. **N**ous demandons instamment à l'UNESCO d'encourager les Etats membres à adopter des politiques et une législation qui soient favorables aux personnes handicapées et prévoient une place pour elles dans les programmes éducatifs, et qui tiennent compte en outre de la diversité culturelle, linguistique et économique ainsi que des sexospécificités.
26. **N**ous déclarons solennellement que toutes les parties suivront de près la mise en oeuvre de cette Déclaration et de l'Agenda pour l'avenir, en établissant clairement leurs responsabilités respectives, en veillant à la complémentarité de leur action et en coopérant les unes avec les autres.

Nous sommes résolus à faire en sorte que l'éducation tout au long de la vie devienne une réalité d'un plus grand poids au début du XXI^e siècle. A cette fin, nous nous engageons à promouvoir une culture de l'apprentissage grâce au mouvement "une heure par jour pour apprendre" et à l'instauration d'une semaine des Nations Unies pour l'éducation des adultes.

27. **C**onvaincus de la nécessité de l'éducation des adultes, nous, qui sommes réunis à Hambourg, nous engageons à faire en sorte que tous les hommes et toutes les femmes se voient offrir la possibilité d'apprendre tout au long de leur vie. Dans ce dessein, nous constituerons des alliances plus larges afin de mobiliser et mettre en commun nos ressources pour faire de l'éducation des adultes une joie, un moyen, un droit et une responsabilité partagée.

AGENDA POUR L'AVENIR

1. Le présent *Agenda pour l'avenir* définit de manière détaillée les nouveaux engagements en faveur du développement de l'éducation des adultes préconisés par la Déclaration de Hambourg sur l'éducation des adultes.
2. L'*Agenda* insiste sur les problèmes auxquels l'humanité tout entière est confrontée à la veille du XXI^e siècle et sur le rôle crucial que doit jouer l'éducation des adultes s'agissant de permettre aux femmes et aux hommes de tous âges de relever les défis les plus urgents avec courage, créativité et le savoir nécessaire.
3. Développer l'éducation des adultes exige un partenariat entre les pouvoirs publics dans différents secteurs, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les employeurs et les syndicats, les universités et centres de recherche, les médias, les associations et les mouvements communautaires, les facilitateurs de l'éducation des adultes et les apprenants eux-mêmes.
4. De profonds changements sont en cours aux niveaux mondial et local. Ils sont visibles dans la mondialisation des systèmes économiques, le développement rapide de la science et de la technologie, la structure par âge et la mobilité des populations et l'émergence d'une société fondée sur l'information et le savoir. Le monde est également travaillé par des transformations profondes de la structure de l'emploi et du chômage, une crise écologique de plus en plus aiguë et des tensions sociales liées aux différences culturelles, ethniques et religieuses, à la répartition des rôles entre les sexes et aux écarts de revenus. Ces tendances se répercutent dans le domaine de l'éducation, où les responsables de systèmes éducatifs complexes s'évertuent à saisir les possibilités et satisfaire les demandes nouvelles alors que leurs ressources sont souvent en diminution.
5. Depuis le début de la décennie, une série de conférences a appelé l'attention mondiale sur des problèmes internationaux cruciaux. Après la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous: répondre aux besoins éducatifs fondamentaux (Jomtien, Thaïlande, 1990), il y a eu la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 1992), la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, 1993), la Conférence internationale sur la population et le

développement (Le Caire, 1994), le Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 1995), la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995), la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II, Istanbul, 1996) et, pour finir, le Sommet mondial de l'alimentation (Rome, 1996). En toutes ces occasions, les dirigeants mondiaux ont affirmé qu'il appartenait à l'éducation d'offrir aux compétences et à la créativité des citoyens le moyen de s'exprimer. L'éducation est apparue comme un élément indispensable d'une stratégie visant à entretenir les mécanismes du développement durable.

6. Parallèlement, l'éducation a elle aussi enregistré des changements. Dès sa création, l'UNESCO a fait oeuvre de pionnier en concevant l'éducation des adultes comme une composante essentielle de tout système éducatif et d'un développement axé sur l'être humain. De nombreux organismes s'occupent désormais de cette question et beaucoup ont participé à la Conférence de Hambourg.
7. La première Conférence internationale sur l'éducation des adultes (Elseneur, Danemark, 1949) a été suivie des Conférences de Montréal (1960), Tokyo (1972) et Paris (1985). Le rapport de la Commission internationale sur le développement de l'éducation présidée par Edgar Faure, paru en 1972 sous le titre *Apprendre à être*, et la décisive Recommandation de l'UNESCO de 1976 sur le développement de l'éducation des adultes, qui expose le rôle vital de l'éducation des adultes, considérée comme "s'inscrivant dans la perspective de l'éducation permanente", constituent d'autres étapes importantes.
8. Durant les douze années qui se sont écoulées depuis la Déclaration de Paris, l'humanité a connu de profondes transformations liées au processus de mondialisation et au progrès technologique et a vu apparaître un nouvel ordre international - autant de phénomènes qui ont entraîné des bouleversements dans les domaines politique, culturel et économique.
9. Vingt-cinq ans après *Apprendre à être*, la Commission internationale sur l'éducation pour le XXI^e siècle présidée par Jacques Delors déclarait en 1996 que "le concept d'éducation tout au long de la vie est la clé de l'entrée dans le XXI^e siècle. Il dépasse la distinction traditionnelle entre éducation première et éducation permanente. Il rejoint un autre concept [...] celui de la société éducative, où tout peut être une occasion d'apprendre et d'épanouir ses talents". Son rapport, *L'éducation: un*

trésor est caché dedans soulignait l'importance des quatre piliers de l'éducation: apprendre à connaître, apprendre à faire, apprendre à vivre ensemble et apprendre à être. Comme l'indique la Déclaration de Hambourg, l'éducation des adultes a acquis une ampleur et une portée accrues; elle est devenue un impératif sur le lieu de travail, à la maison et dans la communauté, à l'heure où hommes et femmes luttent pour influencer sur le cours de leur existence à chacune de ses étapes. L'éducation des adultes joue un rôle essentiel et spécifique dans la mesure où elle permet aux femmes et aux hommes de s'adapter efficacement à un monde en constante mutation et leur apporte un savoir qui prend dûment en compte les droits et les responsabilités de l'adulte et de la communauté.

10. A Hambourg, le vaste et complexe domaine de l'éducation des adultes a été abordé dans le cadre de dix thèmes d'étude:

- *L'apprentissage à l'âge adulte et la démocratie: les défis du XXI^e siècle*
- *Améliorer les conditions et la qualité de l'éducation des adultes*
- *Garantir le droit universel à l'alphabétisation et à l'éducation de base*
- *Education des adultes, égalité et équité entre les sexes et autonomisation des femmes*
- *L'éducation des adultes face à la transformation du monde du travail*
- *L'éducation des adultes et les questions d'environnement, de santé et de population*
- *Education des adultes, culture, médias et nouvelles technologies de l'information*
- *L'éducation des adultes pour tous : les droits et les aspirations des groupes différents*
- *Les aspects économiques de l'éducation des adultes*
- *Promotion de la coopération et de la solidarité internationales.*

Thème 1 : L'apprentissage à l'âge adulte et la démocratie: les défis du XXI^e siècle

11. *Il est indispensable de faire appel à la créativité et aux compétences des citoyens de tous âges pour relever les défis du XXI^e siècle, c'est-à-dire atténuer la pauvreté, consolider les processus démocratiques, renforcer et protéger les droits de l'homme, promouvoir une culture de paix, encourager une citoyenneté active, renforcer le rôle de la société civile, garantir l'équité et l'égalité entre les sexes, favoriser l'autonomisation des femmes, reconnaître la diversité culturelle (notamment dans l'utilisation des langues, et en favorisant la justice et l'égalité pour les minorités et les peuples autochtones), et établir un nouveau partenariat entre l'Etat et la société civile. Pour fortifier la démocratie, il est en effet indispensable de consolider le contexte éducatif, de renforcer la participation des citoyens, de créer des conditions propices à l'amélioration de la productivité et à l'enracinement d'une culture de l'équité et de la paix.*

Nous nous engageons à:

12. **développer la participation communautaire :**

- (a) en favorisant une citoyenneté active et en améliorant la démocratie participative afin de créer des communautés éducatives ;
- (b) en encourageant et développant l'esprit d'initiative de la population adulte et en particulier des femmes, ce qui leur permettra de participer au fonctionnement des institutions de l'Etat, du marché et de la société civile;

13. **sensibiliser aux préjugés et à la discrimination au sein de la société:**

- (a) en garantissant le droit légitime de chacun à exercer son libre arbitre et à mener librement le mode de vie qui lui est propre ;
- (b) en adoptant des mesures visant à éliminer à tous les niveaux de l'éducation toute discrimination fondée sur le sexe, la race, la langue, la religion, l'origine nationale ou ethnique, l'existence d'un handicap, ou toute autre forme de discrimination;
- (c) en concevant des programmes d'éducation qui permettent aux hommes et aux femmes de comprendre les relations entre les sexes et la sexualité humaine dans toutes leurs dimensions;
- (d) en reconnaissant et en affirmant le droit à l'éducation des femmes, des populations autochtones et des populations nomades ainsi que des minorités, en veillant à ce que celles-ci soient équitablement représentées dans les processus de prise de décision et reçoivent

- une part équitable des prestations offertes et en soutenant la publication de matériels pédagogiques locaux et autochtones;
- (e) en reconnaissant que toutes les populations autochtones et les populations nomades ont le droit d'accéder à tous les niveaux et à toutes les formes d'enseignement public, de jouir de leur propre culture et d'utiliser leur propre langue. L'éducation qui leur est dispensée devrait être adaptée à leurs besoins linguistiques et culturels et de nature à faciliter la poursuite de leurs études et de leur formation, grâce au travail en commun, au respect et à l'appréciation des différences mutuelles, de façon à assurer un avenir commun à tous les membres de la société;
14. **favoriser une reconnaissance, une participation et une responsabilité accrues des organisations non gouvernementales et des groupes communautaires locaux:**
- (a) en reconnaissant le rôle que jouent les organisations non gouvernementales dans la sensibilisation et l'autonomisation des populations, qui sont d'une importance vitale pour la démocratie, la paix et le développement;
- (b) en reconnaissant le rôle de plus en plus important des organisations non gouvernementales et des groupes communautaires locaux, qui offrent des possibilités d'éducation aux adultes dans tous les secteurs, atteignent les plus démunis et dynamisent la société civile, et en apportant à ces organisations et groupes le soutien financier voulu;
15. **promouvoir une culture de la paix, le dialogue interculturel et les droits de l'être humain:**
- (a) en permettant aux citoyens d'adopter une attitude empathique, non violente et créative face aux conflits, notamment par l'importance donnée à la généralisation de l'éducation pour la paix, au journalisme pour la paix et à la culture de la paix;
- (b) en renforçant la dimension éducative des activités relatives aux droits de l'être humain dans les services éducatifs offerts aux adultes dans un cadre formel ou non formel, aux niveaux communautaire, national, régional et mondial.

Thème 2 : Améliorer les conditions et la qualité de l'éducation des adultes

16. *Si l'on assiste à une augmentation de la demande d'éducation des adultes et à une explosion de l'information, on voit aussi grandir les disparités entre ceux qui ont accès à celles-ci et ceux qui ne l'ont pas. Il faut donc, pour remédier à cette polarisation, qui renforce les inégalités existantes, créer des structures d'enseignement pour adultes et des cadres d'éducation permanente susceptibles d'aider à contrecarrer cette tendance. Comment peut-on améliorer les conditions d'éducation des adultes? Comment remédier aux insuffisances des services offerts dans ce domaine? Quel type de mesures et de réformes faut-il mettre en oeuvre pour en améliorer l'accessibilité, la pertinence et la qualité, mieux respecter la diversité et reconnaître les apprentissages antérieurs?*

Nous nous engageons à :

17. **mettre les adultes en mesure d'exprimer leurs besoins en matière d'apprentissage :**
- (a) en adoptant une législation et en recourant à d'autres moyens appropriés pour reconnaître le droit d'apprendre à tous les adultes, proposer une vision élargie de l'éducation des adultes et faciliter la coordination entre les organismes;
- (b) en facilitant l'expression des besoins d'apprentissage des adultes dans leur propre culture et leur propre langue;
- (c) en ouvrant des services d'information et d'orientation et en mettant au point des méthodes de reconnaissance de l'expérience et des apprentissages antérieurs;
- (d) en élaborant des stratégies pour étendre le bénéfice de l'éducation des adultes à ceux qui en sont actuellement privés et aider les adultes à faire des choix éclairés concernant les voies d'apprentissage qui répondent le mieux à leurs aspirations;
- (e) en favorisant l'instauration d'une culture de l'apprentissage grâce au mouvement "une heure par jour pour apprendre";
- (f) en insistant sur l'intérêt qu'il y a à célébrer la Journée internationale de la femme (8mars) ainsi que sur la Journée internationale de l'alphabétisation (8septembre) et à mettre à profit l'attribution des prix internationaux de l'alphabétisation pour promouvoir l'éducation des adultes, et en instaurant une Semaine des Nations Unies pour l'éducation des adultes;

18. **garantir l'accès à l'éducation et la qualité de celle-ci :**
- (a) en adoptant une législation, des politiques et des mécanismes de coopération avec tous les partenaires concernés afin de rendre plus aisé l'accès à l'éducation, de faciliter la participation des adultes aux activités éducatives dans l'enseignement formel, sur le lieu de travail et au sein de la communauté, et de promouvoir et mettre en oeuvre des programmes pour les zones rurales et isolées;
 - (b) en formulant une politique globale qui tienne compte du rôle décisif du cadre dans lequel se déroule l'apprentissage;
 - (c) en améliorant la qualité de l'éducation des adultes et en garantissant sa pertinence par l'association des apprenants à la conception des programmes;
 - (d) en facilitant la coopération entre les initiatives d'éducation des adultes prises par des institutions et des secteurs d'activité différents;
19. **ouvrir aux adultes les établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur :**
- (a) en demandant aux établissements d'enseignement, à partir du primaire, d'être prêts à s'ouvrir aux adultes, hommes et femmes, et d'adapter les programmes et les conditions de l'apprentissage pour répondre à leurs besoins;
 - (b) en élaborant des mécanismes cohérents pour reconnaître les acquis des apprentissages effectués dans différents contextes et faire en sorte que leur validation soit transférable à l'intérieur des établissements, des secteurs et des Etats et entre eux;
 - (c) en mettant en place des partenariats de recherche et formation entre l'université et la communauté et en rendant les services des universités accessibles à l'extérieur;
 - (d) en effectuant des recherches interdisciplinaires sur tous les aspects de l'éducation et de l'apprentissage des adultes avec la participation des apprenants adultes eux-mêmes;
 - (e) en créant à l'intention des adultes des possibilités de s'instruire de manière souple, ouverte et créative, eu égard aux conditions d'existence respectives des femmes et des hommes;
 - (f) en offrant aux éducateurs d'adultes des possibilités de formation permanente systématique;
 - (g) en invitant la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (Paris, 1998) à préconiser la transformation des établissements d'enseignement postsecondaire en établissements d'éducation permanente et à redéfinir le rôle des universités en conséquence;

20. **améliorer les conditions de travail et les perspectives de carrière du personnel de l'éducation des adultes (enseignants et facilitateurs) :**
- (a) en élaborant des politiques et en prenant des mesures pour améliorer le recrutement, la formation initiale et en cours d'emploi, les conditions de travail et la rémunération du personnel employé dans les programmes et activités d'éducation des jeunes et des adultes, afin de garantir la qualité et la durabilité de ces programmes et activités, y compris pour ce qui est du contenu et des méthodes de formation;
 - (b) en élaborant dans le domaine de l'éducation permanente des méthodes novatrices d'enseignement et d'apprentissage faisant appel notamment aux technologies interactives et aux méthodes inductives qui supposent une coordination étroite entre l'expérience professionnelle et la formation;
 - (c) en favorisant l'existence de services d'information et de documentation qui soient généralement accessibles et tiennent compte de la diversité culturelle;
21. **améliorer la pertinence de l'éducation première dans la perspective de l'éducation permanente :**
- en éliminant les barrières entre éducation formelle et éducation non formelle et en veillant à ce que les jeunes adultes aient la possibilité de poursuivre leurs études au-delà de leur scolarité formelle initiale;
22. **promouvoir des recherches et études sur l'éducation des adultes qui soient liées aux politiques publiques et orientées vers l'action :**
- (a) en favorisant la réalisation d'études nationales et transnationales sur les apprenants, les enseignants, les programmes, les méthodes et les établissements d'éducation des adultes et en appuyant l'évaluation des services existants et de leur fréquentation, notamment par rapport aux besoins de toutes les composantes de la société;
 - (b) en fournissant régulièrement à l'UNESCO et à d'autres organismes multilatéraux des indicateurs de l'éducation des adultes, en suivant l'évolution de l'ensemble de ce secteur et de sa fréquentation, et en demandant à l'UNESCO d'aider les Etats membres dans ces activités;
 - (c) en travaillant à accroître la capacité de recherche et de diffusion des connaissances par la promotion de la mise en commun de l'information, des modèles novateurs et des meilleures pratiques aux niveaux national et international;

23. **reconnaître le rôle nouveau de l'Etat et des partenaires sociaux :**
- (a) en faisant en sorte que tous les partenaires reconnaissent qu'ils partagent la responsabilité de mettre en place les assises juridiques nécessaires, de garantir l'accessibilité et l'équité, d'établir des mécanismes de surveillance et de coordination et de fournir un soutien professionnel aux décideurs, aux chercheurs et aux apprenants par la mise en réseau des ressources;
 - (b) en mettant en place le soutien nécessaire sur les plans financier, administratif et de la gestion, en renforçant les mécanismes de liaison entre les différents secteurs et services, et en faisant en sorte, notamment par un appui financier approprié, que les organisations de la société civile mènent des activités complémentaires de l'action gouvernementale;
 - (c) en invitant l'UNESCO à poursuivre ses efforts pour instaurer des partenariats entre tous les acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation des adultes.

Thème 3 : Garantir le droit universel à l'alphabétisation et à l'éducation de base

24. *De nos jours, près d'un milliard de personnes n'ont pas acquis d'instruction élémentaire et, même dans les pays les plus prospères, des millions sont hors d'état d'entretenir cet acquis. Partout dans le monde, l'alphabétisation devrait ouvrir la voie à une participation accrue à la vie sociale, culturelle, politique et économique. Il est impératif qu'elle soit en prise sur la situation socio-économique et culturelle de chacun. L'alphabétisation permet à l'individu d'assumer efficacement sa fonction dans la société à laquelle il appartient et de façonner et modeler celle-ci. Elle est un processus d'autotransformation culturelle et sociale des collectivités. Elle doit répondre aux besoins des femmes comme des hommes afin de leur permettre de comprendre les interconnexions existant entre leur situation personnelle, les réalités locales et les réalités mondiales.*

Nous nous engageons à :

25. **faire en sorte que l'alphabétisation réponde au désir de promotion sociale, culturelle et économique des apprenants :**
- (a) en faisant ressortir l'importance de l'alphabétisation pour les droits de la personne humaine, une citoyenneté participative, l'équité sociale, politique et économique et l'identité culturelle;
 - (b) en réduisant d'ici à l'an 2000 le taux d'analphabétisme des femmes à au moins la moitié des chiffres de 1990, une attention

- particulière étant portée aux populations rurales, migrantes, réfugiées et déplacées, aux populations autochtones, aux minorités, aux femmes et aux personnes handicapées;
- (c) en encourageant les utilisations créatives de l'alphabétisme;
- (d) en substituant à la vision étroite de l'alphabétisation celle d'une éducation qui réponde aux besoins sociaux, économiques et politiques et permette l'expression d'une nouvelle forme de citoyenneté;
- (e) en intégrant l'alphabétisation et d'autres formes d'éducation ainsi que l'acquisition de compétences fondamentales dans tous les projets de développement où c'est utile, en particulier ceux relatifs à la santé et à l'environnement, et en encourageant les organisations locales et les mouvements sociaux à promouvoir leurs propres initiatives en matière d'éducation et de développement;
- (f) en lançant, en 1998, la Décennie africaine Paulo Freire de l'alphabétisation pour tous, afin de créer des sociétés alphabètes accueillantes aux différentes traditions culturelles. Il faudrait, à cette fin, que des fonds spéciaux soient mis en place par des sources à la fois publiques et privées;

26. **améliorer la qualité des programmes d'alphabétisation en tissant des liens avec les savoirs et les cultures traditionnels et minoritaires:**

- (a) en améliorant le processus d'apprentissage par des stratégies axées sur l'apprenant; une sensibilité à la diversité des langues et des cultures; l'association des apprenants à l'élaboration des matériels didactiques; l'échange intergénérationnel des connaissances; l'utilisation des langues locales, des savoirs autochtones et des technologies appropriées;
- (b) en améliorant la qualité et l'efficacité des programmes d'alphabétisation par: le resserrement des liens avec d'autres domaines tels que la santé, la justice, l'aménagement urbain et rural; la recherche fondamentale et appliquée; l'évaluation; l'utilisation de technologies appropriées pour aider les enseignants et les apprenants; la collecte et la diffusion des meilleures pratiques et une communication efficace des résultats de la recherche aux chercheurs travaillant sur l'alphabétisation, aux enseignants et aux décideurs; et le recours aux centres de documentation existants et/ou à créer;
- (c) en améliorant la formation du personnel d'alphabétisation par les moyens suivants: attention accrue portée à la réussite personnelle, aux conditions de travail et à la situation professionnelle des alphabétiseurs; soutien continu au perfectionnement individuel;

meilleure sensibilisation et meilleures communications au sein de la communauté des alphabétiseurs; et attention particulière prêtée à la qualification des femmes qui, dans bien des contextes, sont majoritaires parmi les éducateurs d'adultes;

- (d) en concevant un programme international en vue de la mise au point de systèmes de suivi et d'évaluation de l'alphabétisation ainsi que de systèmes de feedback destinés à promouvoir les contributions locales et la participation de la communauté à l'amélioration du programme aux niveaux international, régional et national et en constituant une base d'information mondiale afin de favoriser l'élaboration de politiques et de faciliter la gestion, ainsi que d'améliorer la qualité, l'efficacité et la durabilité de ces efforts;
 - (e) en sensibilisant davantage le public et en obtenant de lui un soutien accru en faveur de l'alphabétisation, en portant davantage d'attention aux obstacles à la généralisation de l'alphabétisation et en cherchant à mieux comprendre la manière dont celle-ci s'ancre dans la pratique sociale ;
 - (f) en mobilisant des ressources financières et humaines suffisantes grâce à un vigoureux engagement financier des organisations intergouvernementales, des organismes d'aide bilatérale et des autorités publiques nationales, régionales et locales en faveur de l'avancement de l'alphabétisation, et à des partenariats faisant intervenir l'enseignement formel et non formel, des bénévoles, des organisations non gouvernementales et le secteur privé;
 - (g) en faisant en sorte que les technologies traditionnelles et modernes soient mises au service de l'alphabétisation dans les pays en développement comme dans les pays industrialisés;
27. **enrichir le contexte de l'alphabétisation :**
- (a) en favorisant l'utilisation et la rétention des acquis de l'alphabétisation par la production et la diffusion d'imprimés qui présentent un intérêt local, qui rendent justice au rôle spécifique des femmes et soient produits par les apprenants;
 - (b) en collaborant activement avec les auteurs et les éditeurs pour qu'ils adaptent les textes et matériels existants (presse, documents juridiques, oeuvres de fiction, etc., par exemple), afin de les rendre accessibles et compréhensibles pour les nouveaux lecteurs;
 - (c) en créant des réseaux d'échange et de diffusion de textes produits localement qui reflètent directement le savoir et les pratiques des communautés concernées.

Thème 4 : Education des adultes, égalité des sexes et équité et autonomisation des femmes

28. *L'égalité des chances dans tous les aspects de l'éducation est indispensable pour permettre aux femmes de tous âges de participer pleinement à la vie de la société et à la résolution des multiples problèmes auxquels l'humanité est confrontée. Lorsqu'elles sont isolées socialement et n'ont pas accès à la connaissance et à l'information, les femmes sont exclues de la prise de décision au sein de la famille, de la communauté et de la société en général et ne sont que très partiellement maîtresses de leur corps et de leur destin. Pour les femmes pauvres, la simple nécessité de survivre devient un obstacle à l'éducation. Les systèmes éducatifs devraient donc, en s'attaquant aux obstacles qui les empêchent d'accéder aux ressources intellectuelles, donner aux femmes les moyens de participer pleinement aux transformations sociales. Le message de la parité et de l'égalité d'accès ne doit pas être limité aux programmes destinés aux femmes. L'éducation doit faire prendre conscience aux femmes qu'il leur faut s'organiser afin de changer les choses, et développer leurs capacités pour les mettre en mesure d'accéder aux structures officielles du pouvoir et à la prise de décision, dans la sphère tant privée que publique.*

Nous nous engageons à:

29. **promouvoir l'autonomisation des femmes et l'équité entre les sexes par l'éducation des adultes :**
- (a) en prêtant attention et en portant remède à la marginalisation et à l'inégalité d'accès à une éducation de qualité dont les filles et les femmes continuent d'être victimes à tous les niveaux;
 - (b) en veillant à ce que tous les hommes et femmes reçoivent l'éducation qui leur est nécessaire pour satisfaire leurs besoins fondamentaux et exercer leurs droits;
 - (c) en sensibilisant davantage les filles et les garçons, les hommes et les femmes aux inégalités entre les sexes et à la nécessité de modifier ces relations inégalitaires;
 - (d) en éliminant les disparités entre les sexes en matière d'accès à tous les domaines et niveaux d'éducation;
 - (e) en veillant à ce que les politiques et pratiques respectent le principe de la représentation équitable de l'un et l'autre sexe, en particulier au niveau de la gestion des programmes éducatifs et de la prise de décision;

- (f) en combattant la violence familiale et sexuelle avec la participation des hommes à ces efforts éducatifs et en offrant des services d'information et d'assistance en conseils pour mettre les femmes mieux à même de se protéger de ce type de violence ;
- (g) en levant les obstacles qui empêchent les adolescentes enceintes et les jeunes mères d'accéder à l'éducation formelle et non formelle;
- (h) en favorisant une pédagogie participative qui tienne compte des sexospécificités et qui reconnaisse l'expérience quotidienne des femmes et ce qu'elle leur apporte sur les plans affectif aussi bien que cognitif;
- (i) en apprenant aux hommes et aux femmes à reconnaître les effets néfastes que la mondialisation et les politiques d'ajustement structurel ont dans toutes les régions du monde, et surtout sur les femmes ;
- (j) en prenant des mesures législatives, financières et économiques adéquates et en mettant en oeuvre des politiques sociales afin de permettre aux femmes de participer avec succès aux activités d'éducation des adultes par la levée des obstacles auxquels elles se heurtent et la création d'un climat propice à l'apprentissage;
- (k) en éduquant femmes et hommes de manière à favoriser le partage de leurs multiples tâches et responsabilités;
- (l) en encourageant les femmes à créer des organisations féminines pour promouvoir leur identité collective et susciter le changement;
- (m) en favorisant la participation des femmes aux processus de prise de décision et leur présence dans les structures officielles.

Thème 5 : L'éducation des adultes face à la transformation du monde du travail

30. *La transformation du monde du travail est une question qui présente des aspects multiples, d'une énorme importance pour l'éducation des adultes. La mondialisation et les nouvelles technologies ont un impact considérable, et qui ne cesse de croître, sur toutes les dimensions de la vie individuelle et collective des femmes et des hommes. La précarité de l'emploi et la montée du chômage suscitent une inquiétude grandissante. Dans les pays en développement, il s'agit de garantir, outre l'emploi, la sécurité des moyens de subsistance pour tous. La nécessaire amélioration de la production et de la distribution dans l'industrie, l'agriculture et les services requiert un accroissement des compétences, le développement de nouvelles aptitudes et la capacité de s'adapter constructivement, et tout au long de sa vie*

active, aux exigences en constante évolution du monde du travail. Le droit au travail, l'accès à l'emploi et la contribution qu'il nous incombe, à tous les âges de la vie, d'apporter au développement et au bien-être de la société qui est la nôtre sont des exigences dont l'éducation des adultes doit se préoccuper.

Nous nous engageons à:

31. **promouvoir le droit au travail et le droit à l'éducation des adultes à visée professionnelle :**
- (a) en reconnaissant le droit de tous au travail et à des moyens durables de subsistance et en favorisant, par de nouvelles solidarités, la diversification des modèles d'emploi et des activités productives reconnues;
 - (b) en faisant en sorte que l'éducation des adultes à visée professionnelle donne des compétences et des aptitudes spécifiques qui permettent l'insertion et la mobilité professionnelles et améliore la capacité des individus à s'adapter à des modèles diversifiés d'emplois;
 - (c) en encourageant les partenariats entre employeurs et salariés;
 - (d) en faisant en sorte que les connaissances et les aptitudes acquises par des voies informelles soient pleinement reconnues;
 - (e) en insistant sur le rôle capital que l'éducation professionnelle des adultes joue dans le processus d'apprentissage tout au long de la vie ;
 - (f) en intégrant aux processus informels et non formels d'éducation des adultes une perspective analytique et critique par rapport au monde économique et à son fonctionnement;
32. **garantir à différents groupes cibles l'accès à l'éducation des adultes à visée professionnelle :**
- (a) en encourageant les employeurs à appuyer et à promouvoir l'organisation de cours d'alphabétisation sur le lieu de travail;
 - (b) en faisant en sorte que les politiques relatives à l'éducation des adultes à visée professionnelle répondent aux besoins des travailleurs indépendants et des travailleurs du secteur informel de l'économie et facilitent l'accès des femmes et des travailleurs migrants à la formation à des emplois et dans des secteurs non traditionnels;
 - (c) en veillant à ce que les programmes d'éducation des adultes à visée professionnelle tiennent compte de l'égalité entre les sexes, de l'âge et des différences culturelles et traitent de la sécurité sur le lieu de travail, de la protection de la santé des travailleurs et de leur défense contre les traitements injustes et les harcèlements,

- ainsi que de la préservation de l'environnement et de la gestion rationnelle des ressources naturelles;
- (d) en enrichissant l'environnement d'apprentissage sur les lieux de travail et en offrant aux travailleurs des moyens souples d'apprentissage individuel et collectif et des services adaptés;
33. **diversifier le contenu de l'éducation des adultes à visée professionnelle :**
- (a) en abordant les questions intéressant l'agriculture, la gestion des ressources naturelles et la sécurité alimentaire;
- (b) en y incluant des éléments de vulgarisation agricole, l'étude des droits du citoyen, de la création d'organisations et de la gestion des ressources naturelles ainsi qu'une éducation en matière de sécurité alimentaire et de santé génésique;
- (c) en stimulant l'esprit d'entreprise par l'éducation des adultes;
- (d) en favorisant, dans les services de vulgarisation, des approches qui tiennent compte des facteurs de sexe, en répondant aux besoins des femmes qui travaillent dans l'agriculture, l'industrie et les services et en améliorant leur capacité de propager les connaissances relatives à tous ces domaines et questions.

Thème 6 : L'éducation des adultes et les questions d'environnement, de santé et de population

34. *Les questions d'environnement, de santé, de population, de nutrition et de sécurité alimentaire interviennent de manière étroitement liée dans le développement durable. Chacune d'elles représente une problématique complexe. Protéger l'environnement en luttant contre la pollution, en prévenant l'érosion des sols et en gérant avec prudence les ressources naturelles, c'est influencer directement sur la santé, la nutrition et le bien-être de la population, lesquels ont à leur tour des incidences sur la croissance démographique et la nourriture disponible. Toutes ces questions s'inscrivent dans le cadre plus vaste de la recherche du développement durable, auquel on ne saurait parvenir si l'éducation n'accorde pas une large place aux problèmes de la famille et du cycle génésique et à des questions de population comme le vieillissement, les migrations, l'urbanisation et les relations entre les générations et au sein de la famille.*

Nous nous engageons à:

35. **promouvoir l'aptitude de la société civile à répondre aux problèmes d'environnement et de développement et sa participation à la résolution de ces problèmes :**
- (a) en recourant à l'éducation des adultes pour mettre les citoyens de différents secteurs de la société mieux à même de prendre des initiatives novatrices et de concevoir des programmes tendant à un développement durable du point de vue écologique et social;
- (b) en soutenant et en mettant en oeuvre des programmes d'éducation des adultes afin de donner aux gens la possibilité de s'instruire et de dialoguer avec les décideurs au sujet des problèmes d'environnement et de développement, et en particulier de la nécessité de modifier les modes de production et de consommation;
- (c) en incorporant dans les programmes d'éducation des adultes les savoirs autochtones et traditionnels concernant les rapports entre les êtres humains et la nature, et en reconnaissant que les minorités et communautés autochtones disposent d'une autorité et de compétences particulières s'agissant de protéger leur environnement;
- (d) en veillant à ce que les décideurs aient à rendre des comptes pour ce qui est des politiques suivies en matière d'environnement, de population et de développement;
- (e) en intégrant les questions d'environnement et de développement à toutes les branches de l'éducation des adultes et en adoptant une approche écologique en matière d'éducation permanente;
36. **encourager l'éducation des adultes en matière de population et de vie familiale :**
- en mettant les individus en mesure d'exercer leurs droits fondamentaux, y compris leurs droits en matière d'hygiène sexuelle et de santé génésique, et d'acquérir des attitudes responsables et attentives;
37. **reconnaître le rôle décisif de l'éducation en matière de population et de la promotion sanitaire dans la préservation et l'amélioration de la santé publique et individuelle :**
- (a) en élaborant des programmes participatifs d'éducation et de promotion sanitaires et en renforçant les programmes existants afin de mettre les gens à même d'assainir leur environnement et de militer pour la création de services de santé améliorés et accessibles;
- (b) en rendant accessible une éducation qui permette de faire des choix en matière de procréation, donnant ainsi aux femmes les

- moyens de surmonter les obstacles qui les empêchent de profiter pleinement et en toute égalité des possibilités de développement personnel, social et économique;
- (c) en développant les contenus éducatifs intéressant la santé, et en particulier la prévention du sida et d'autres maladies, la nutrition, l'hygiène et la santé mentale;
 - (d) en utilisant les approches propres à l'éducation des adultes pour enrichir les stratégies d'éducation-information-communication et offrir aux gens l'occasion de faire appel à leur expérience et à leurs connaissances pour établir des diagnostics et voir quels moyens d'action adopter ;
38. **veiller à l'existence de programmes d'éducation tenant compte des particularités culturelles et des facteurs de sexe :**
- (a) en développant l'éducation sanitaire destinée aux femmes et aux hommes, afin qu'il y ait partage des responsabilités et élargissement du débat en matière de santé génésique et de soins à donner aux enfants;
 - (b) en éliminant les pratiques culturelles dangereuses et cruelles qui aboutissent à violer les droits des femmes en matière sexuelle et en matière de procréation.

Thème 7 : Education des adultes, culture, médias et nouvelles technologies de l'information

39. *L'éducation des adultes donne aux apprenants adultes une occasion essentielle de profiter de toutes les institutions culturelles, des médias et des nouvelles technologies de l'information pour établir une véritable communication interactive et contribuer à la compréhension et à la coopération entre les peuples et les cultures. Le respect des individus, de leur culture et de leur communauté est le fondement du dialogue et de la confiance, ainsi que d'une éducation et d'une formation utiles et durables. Des efforts doivent être faits pour que toutes les cultures et tous les groupes sociaux aient plus largement accès aux moyens de communication et les utilisent, de manière à pouvoir mettre en commun leurs conceptions, créations culturelles et modes de vie particuliers, et non pas seulement recevoir les messages d'autres cultures.*

Nous nous engageons à:

40. **établir une meilleure synergie entre les médias, les nouvelles technologies de l'information et l'éducation des adultes :**

- (a) en contribuant à renforcer la fonction éducative des médias ;
 - (b) en faisant en sorte que les médias s'ouvrent davantage à l'éducation des adultes et en encourageant une plus large participation à leur développement et à leur évaluation;
 - (c) en reconnaissant que les médias contribuent de manière décisive à amener à l'éducation des adultes des groupes qui en sont exclus, grâce aux campagnes de promotion destinées à encourager la participation ;
 - (d) en faisant le point du degré de développement et de diffusion des nouvelles technologies dans une optique régionale, locale et culturelle, compte tenu des disparités existant au niveau des infrastructures et des matériels disponibles;
 - (e) en garantissant l'égalité d'accès aux systèmes d'apprentissage ouvert et de téléenseignement, aux médias et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ainsi que la durabilité de ces moyens, et en faisant servir les nouvelles technologies à l'exploration de modes nouveaux d'apprentissage;
 - (f) en encourageant une éducation aux médias et des contenus de nature à aider les utilisateurs à faire preuve de sens critique et de discernement face aux médias;
 - (g) en formant les éducateurs et agents culturels, de manière à stimuler la mise au point et l'utilisation de ressources adaptées aux besoins de l'éducation des adultes;
 - (h) en travaillant à promouvoir la diffusion de matériels didactiques à tous les niveaux, à l'échelle à la fois régionale et mondiale;
41. **promouvoir un usage loyal de la propriété intellectuelle :**
en révisant la réglementation sur le droit d'auteur et les brevets pour favoriser la diffusion des matériels d'apprentissage tout en protégeant les droits des auteurs;
42. **renforcer les bibliothèques et les institutions culturelles :**
- (a) en continuant à financer les musées, les bibliothèques, les théâtres, les parcs écologiques et autres institutions culturelles et en les considérant comme des centres et ressources d'éducation des adultes;
 - (b) en favorisant la conservation et l'utilisation du patrimoine culturel en tant que moyen d'apprentissage tout au long de la vie et en appuyant l'élaboration de méthodes et de techniques visant à renforcer la connaissance du patrimoine et l'éducation culturelle.

Thème 8 : L'éducation des adultes pour tous: les droits et aspirations des groupes différents

43. *Le droit à l'éducation est un droit universel qui appartient à tous. Bien que l'on s'accorde à penser que l'éducation des adultes doit être ouverte à tous, il est de fait que bien des groupes en sont encore exclus: personnes âgées, migrants, tsiganes et autres peuples non fixés sur un territoire et/ou nomades, réfugiés, personnes handicapées et détenus, par exemple. Ces groupes devraient avoir accès à des programmes éducatifs qui puissent, par une pédagogie axée sur la personne, répondre à leurs besoins et faciliter leur pleine intégration à la société. Il faudrait inciter tous les membres de la société à mettre à profit l'éducation des adultes et, le cas échéant, les y aider -ce qui suppose la satisfaction de besoins éducatifs très divers.*

A cette fin, nous nous engageons à:

44. **créer un environnement éducatif favorable à toutes les formes d'apprentissage pour les personnes âgées :**
- (a) en assurant aux personnes âgées l'accès à tous les services et toutes les facilités qui concourent à l'éducation et à la formation des adultes et qui sont de ce fait susceptibles de faciliter leur participation active à la vie de la société;
 - (b) en profitant de 1999, dont les Nations Unies ont fait l'Année internationale des personnes âgées, pour organiser des activités de nature à illustrer la manière dont l'éducation des adultes peut renforcer le rôle des personnes âgées dans l'édification de nos sociétés;
45. **garantir aux migrants, aux populations déplacées, aux réfugiés et aux personnes handicapées l'exercice de leur droit à l'éducation des adultes :**
- (a) en offrant aux migrants et aux réfugiés d'amples possibilités d'éducation et de formation qui favorisent leur intégration politique, économique et sociale, améliorent leurs compétences et renforcent leur assise culturelle;
 - (b) en élaborant et mettant en oeuvre, à l'intention de la population d'accueil, des programmes visant à faire connaître et comprendre, en particulier aux responsables politiques, aux professionnels des médias, aux agents de la force publique, aux éducateurs et aux travailleurs sociaux, les droits et la situation des migrants et des réfugiés;

- (c) en faisant en sorte que les tsiganes adultes et autres groupes nomades, compte tenu de leur mode de vie et de leur langue, puissent reprendre leurs études et poursuivre leur formation dans les institutions existantes;
 - (d) en veillant à ce que les adultes handicapés aient librement accès aux programmes et possibilités diverses d'éducation des adultes, en engageant l'UNESCO et les autres organismes des Nations Unies à assurer, lors de chacune de leurs réunions et conférences, l'interprétation en langue des signes et la parfaite accessibilité des lieux, et en invitant l'UNESCO, en sa qualité de chef de file, à organiser une conférence sur l'éducation des adultes pour les handicapés en 1999, à la veille du prochain millénaire;
46. **offrir des chances durables aux personnes handicapées et promouvoir leur intégration :**
- (a) en rendant toutes les formes d'éducation et de formation accessibles aux personnes handicapées et en veillant à ce que les services ainsi fournis répondent à leurs besoins et objectifs éducatifs;
 - (b) en favorisant, au niveau des établissements, la mise en oeuvre de politiques qui garantissent l'égalité d'accès, des services et des possibilités de formation professionnelle et d'emploi aux personnes handicapées, en adaptant la technologie éducative à leurs besoins éducatifs spéciaux;
47. **reconnaître le droit d'apprendre de tous les détenus :**
- (a) en renseignant les détenus sur l'enseignement et la formation existant à différents niveaux et en leur permettant d'y accéder;
 - (b) en élaborant et en mettant en place dans les prisons de vastes programmes d'enseignement, avec la participation des détenus, afin de répondre à leurs besoins et à leurs aspirations en matière d'éducation;
 - (c) en facilitant l'activité des organisations non gouvernementales, des enseignants et autres personnels éducatifs dans les prisons, permettant ainsi aux détenus d'avoir accès aux institutions éducatives, et en encourageant les initiatives visant à relier les cours donnés en prison à ceux qui sont offerts à l'extérieur.

Thème 9 : Les aspects économiques de l'éducation des adultes

48. *Un financement insuffisant dans le passé, la reconnaissance croissante des avantages à long terme de l'investissement dans l'éducation des adultes, la diversification des modes de financement et le nombre des contributeurs, le rôle des organisations multilatérales, l'impact des programmes d'ajustement structurel et l'entrée de l'éducation des adultes dans les circuits commerciaux, comptent parmi les aspects économiques cruciaux de ce type d'éducation. Le coût de celle-ci doit être évalué par rapport aux avantages qu'elle apporte en améliorant les compétences des adultes. Les méthodes utilisées dans les analyses coût-avantages et coût-efficacité devraient rendre justice à la multiplicité de ses effets sur la société. L'éducation des adultes contribue à leur autosuffisance et à leur autonomie personnelle, à l'exercice des droits fondamentaux et à l'amélioration de la productivité et de l'efficacité du travail. Elle comporte en outre des retombées positives pour les générations suivantes qui sont plus éduquées et plus prospères. Dans la mesure où elle est un investissement productif et favorable au développement humain, l'éducation des adultes devrait être tenue à l'écart des contraintes de l'ajustement structurel.*

Nous nous engageons à :

49. améliorer le financement de l'éducation des adultes :

- (a) en y associant des organismes de financement bilatéraux et multilatéraux dans le cadre de partenariats entre les différents ministères, d'autres organismes publics, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, la collectivité et les apprenants;
- (b) en cherchant à investir, comme l'a proposé la Commission internationale sur l'éducation pour le XXI^e siècle, au moins 6% du produit national brut (PNB) des Etats membres dans l'éducation et en allouant une part équitable du budget de l'éducation à l'éducation des adultes;
- (c) en proposant que chaque secteur de développement (par exemple l'agriculture, la santé ou l'environnement) réserve une part de son budget à l'éducation des adultes, que chaque programme de développement dans les domaines de l'agriculture, de la santé et de l'environnement comprenne une composante éducation des adultes et que, dans chaque

entreprise, le coût de l'éducation et de la formation des adultes soit considéré comme un investissement dans l'amélioration de la productivité;

- (d) en investissant une part équitable des ressources dans l'éducation des femmes pour assurer leur participation pleine et entière dans tous les domaines de l'apprentissage et du savoir;
- (e) en favorisant la ratification et la mise en oeuvre de la Convention n°140 de l'Organisation internationale du travail sur le congé-éducation payé (1974);
- (f) en incitant les partenaires sociaux à mettre sur pied, dans les entreprises, des activités d'éducation des adultes, auxquelles celles-ci pourraient par exemple consacrer une part de leur budget total;
- (g) en favorisant l'éducation des adultes par toutes sortes d'initiatives collectives à caractère créatif qui fassent appel à l'énergie et aux capacités de tous les membres de la société;
- (h) en étudiant la possibilité de convertir, sur la base de propositions d'annulation de créances, les dettes actuelles des pays les moins avancés et des pays en développement en investissements dans le développement humain;
- (i) en étudiant la proposition d'instituer un "droit à l'apprentissage permanent", formulée dans le rapport *L'éducation: un trésor est caché dedans*.

Thème 10 : Promotion de la coopération et de la solidarité internationales

50. *La coopération et la solidarité internationales doivent renforcer une nouvelle conception de l'éducation des adultes qui est à la fois holistique, de manière à couvrir tous les aspects de la vie, et transectorielle, de manière à englober tous les domaines de l'activité culturelle, sociale et économique. C'est essentiellement de la Déclaration universelle des droits de l'homme que doit s'inspirer l'action visant à promouvoir la coopération et la solidarité internationales ainsi que la culture de la paix. Dialogue, partage, consultation et volonté de s'instruire par une écoute mutuelle, telles sont les bases de cette coopération qui doit passer par le respect de la diversité.*

Nous nous engageons à :

51. **faire de l'éducation des adultes un outil de développement et mobiliser des ressources à cette fin :**
 - (a) en évaluant tous les projets de coopération du point de vue de leur contribution à l'éducation des adultes et au développement humain ainsi que de la priorité qu'ils confèrent au renforcement des savoir-faire locaux;
 - (b) en augmentant, dans les pays en développement, les ressources mises directement à la disposition de l'éducation des adultes dans le cadre du budget du Secteur de l'éducation;
52. **renforcer la coopération, les organisations et les réseaux nationaux, régionaux et mondiaux dans le domaine de l'éducation des adultes :**
 - (a) en encourageant et en renforçant la coopération interinstitutions et intersectorielle;
 - (b) en soutenant les réseaux nationaux, régionaux et mondiaux existants d'éducation des adultes, en mettant en commun information, compétences et capacités et en favorisant le dialogue à tous les niveaux;
 - (c) en encourageant les organismes donateurs à soutenir financièrement les réseaux en vue d'une coopération locale, régionale et mondiale entre éducateurs d'adultes;
 - (d) en veillant et en agissant de manière à éviter que les programmes d'ajustement structurel et autres politiques (concernant la fiscalité, l'industrie et le commerce, l'emploi, la santé) aient une incidence négative sur les ressources affectées au Secteur de l'éducation, et plus particulièrement à l'éducation des adultes ;
 - (e) en établissant des rapports nationaux et régionaux et en les diffusant auprès des institutions publiques et privées qui participent à l'éducation des adultes;
 - (f) en associant les organismes de financement multilatéraux au débat sur l'éducation des adultes et plus particulièrement sur les politiques éducatives, compte tenu de l'incidence négative des programmes d'ajustement structurel sur l'éducation;
53. **créer un environnement propice à la coopération internationale :**
 - (a) en facilitant les rencontres de groupes d'agents locaux et d'apprenants, ces groupes étant composés sur une base Sud-Sud et Nord-Sud; de même, en renforçant les réseaux transrégionaux de formation pour qu'ils contribuent à améliorer la qualité de l'éducation des adultes;

- (b) en renforçant les réseaux internationaux représentant divers acteurs et partenaires sociaux et en les chargeant d'évaluer et de suivre les principales politiques d'éducation des adultes;
- (c) en facilitant la création d'un mécanisme de promotion et de défense des droits individuels et collectifs en matière d'éducation des adultes.

SUIVI Stratégie

54. *L'Agenda pour l'avenir* adopté par la cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes doit suivre les recommandations adoptées par toutes les grandes conférences des Nations Unies, notamment en ce qui concerne les femmes.
55. Etant donné le caractère extrêmement décentralisé de l'éducation des adultes, sa diversité croissante et la prolifération des partenaires de tous types qui y participent, les stratégies et mécanismes utilisés pour assurer le suivi de la cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes doivent être extrêmement souples. Pour des raisons à la fois d'économie et d'efficacité, il faudrait que, dans toute la mesure possible, ils reposent sur les institutions, structures et réseaux existants. Il s'agit d'accroître l'efficacité des mécanismes existants d'action, de coordination et de suivi, non d'en créer d'autres qui feraient double emploi avec eux.
56. Il est indispensable que tous les partenaires présents à la cinquième Conférence s'emploient activement dans leurs domaines de compétence respectifs, par les voies qui leur sont propres, à faire en sorte que le potentiel de l'éducation des adultes soit exploité et que les programmes soient conçus et exécutés de manière à contribuer à la promotion de la démocratie, de la justice, de la paix et de la compréhension mutuelle. La Conférence a pris note de l'initiative du Danemark visant à établir une Académie internationale pour la démocratie et l'éducation, en coopération avec l'UNESCO et les partenaires nationaux intéressés.
57. Au niveau international, l'UNESCO devrait jouer un rôle moteur et prospectif en faveur de l'éducation des adultes, à la fois dans ses domaines pertinents de compétence et en interaction avec d'autres organisations, réseaux et organismes, y compris les organisations de femmes et autres acteurs concernés. Pour sa part, l'Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE), à Hambourg, devrait être renforcé, de manière à devenir un centre de référence international en matière d'éducation permanente et d'éducation des adultes. L'UNESCO devrait également prendre les mesures nécessaires pour actualiser la

Recommandation de 1976 sur le développement de l'éducation des adultes. D'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales, internationales et régionales, pourraient jouer de même un rôle moteur dans leurs domaines de compétence respectifs.

58. Il existe déjà des structures et des réseaux de promotion de l'éducation des adultes aux niveaux international et régional. Dans certains cas, en particulier dans les régions en développement, il importerait malgré tout de renforcer ces structures et réseaux, y compris les programmes régionaux de l'UNESCO pour l'éducation de base, et d'en étoffer les ressources pour leur permettre d'oeuvrer plus efficacement et à plus grande échelle.

Promouvoir une consultation plus étroite entre partenaires

59. Si la Conférence est d'avis que la mise en place de structures permanentes nouvelles qui coûteraient cher est à éviter, il lui paraît utile de prévoir un moyen ou un mécanisme de communication et de consultation régulière entre les principaux partenaires présents à la cinquième Conférence internationale et les autres organisations qui oeuvrent en faveur de l'éducation des adultes. Ce mécanisme aurait pour but d'intensifier les consultations et la coordination entre les principaux partenaires et de servir de cadre à des discussions périodiques sur les progrès et les difficultés de l'éducation des adultes ainsi que de moyen de suivi de la mise en oeuvre de la politique et des recommandations formulées dans le présent *Agenda*.
60. Un espace de discussion et un mécanisme de consultation devraient être constitués afin d'assurer la mise en oeuvre des recommandations et conclusions de la présente Conférence. En tant que chef de file des institutions des Nations Unies dans le domaine de l'éducation, l'UNESCO devrait, avec ceux de ses services, instituts et bureaux hors Siège qui sont compétents en la matière, jouer un rôle moteur en prenant l'initiative et la responsabilité de promouvoir l'éducation des adultes en tant que partie intégrante d'un système d'éducation tout au long de la vie et de mobiliser le soutien de tous les partenaires, non seulement au sein du système des Nations Unies et autres systèmes multilatéraux, mais aussi les organisations non gouvernementales et autres organisations de la société civile, pour donner la priorité à la mise en oeuvre de l'*Agenda pour l'avenir* et faciliter la mise en place des services nécessaires au renforcement de la coordination et de la coopération internationales.
61. Enfin, la Conférence invite l'UNESCO à diffuser largement la *Déclaration de Hambourg sur l'éducation des adultes* et le présent

Agenda pour l'avenir dans un maximum de langues. L'UNESCO devrait étudier la possibilité d'organiser à mi-parcours, en attendant la prochaine conférence internationale sur l'éducation des adultes, un examen interinstitutions de la situation au regard de l'*Agenda*.

Pour nous faire parvenir toute information sur les activités de suivi de la Conférence dans votre pays ou dans votre région, ou pour solliciter documents et informations concernant le suivi de la CONFINTEA, veuillez contacter l'IUE

Institut de l'UNESCO pour l'Éducation
Feldbrunnenstrasse 58
D - 20148 Hamburg
Tél. : +49 40 44 80 41-0
Fax : +49 40 410 77 23
courriel : uie@unesco.org
<http://www.education.unesco.org/uie>

Consultez également notre page d'accueil CONFINTEA :

<http://www.education.unesco.org/confintea>